

Madame, Monsieur,

La couverture du bulletin municipal reproduit une partie des plans d'architecte datant de 1900 et concernant l'actuelle mairie de Neuvic.



Ainsi que l'on peut le voir sur le fronton de la façade empire de notre mairie, celle-ci a été inaugurée en 1903.



En plus d'un siècle, extérieurement rien n'a changé. La mairie a toujours belle allure avec ses lignes architecturales simples et élégantes.

Afin de répondre aux normes d'accessibilité bientôt obligatoires, le conseil municipal a consulté un cabinet d'architecte pour réfléchir avec les élus et le personnel du secrétariat à la conception d'une nouvelle mairie.

Cette future "maison commune" devra garder son style architectural, son volume actuel, mais répondre aux besoins des administrés par un accueil plus facile, plus confortable et avec des espaces de confidentialité.

Par ailleurs, l'esprit "développement durable" fera partie du cahier des charges architectural, enfin et surtout, les personnes à mobilité réduite pourront se rendre sans difficulté dans les bureaux de la mairie.

Ainsi que vous pouvez le voir en dernière page de ce bulletin, une esquisse architecturale a déjà été présentée en conseil municipal.

Il faudra encore quelques mois pour aboutir à un avant-projet définitif qui laissera entrevoir une inauguration de la nouvelle mairie en 2013...

Vous trouverez dans ce bulletin des petites et grandes nouvelles concernant notre cité et en particulier un dossier concernant l'intercommunalité.

En souhaitant que cette publication municipale vous intéresse, je vous présente ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux, sincères et chaleureux afin que 2012 vous apporte santé, joies et réussites.

Monsieur le Maire



Les Services de la Mairie

Mairie

Tél. 05 53 82 81 80
Télécopie : 05 53 82 81 81
Courriel : mairie.neuvic@libertysurf.fr

www.mairieneuvic.fr

Secrétariat ouvert au public

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 16h à 18h,
- le samedi de 9h à 12h.

Comment rencontrer le maire et ses adjoints :

Le Maire :

Le Maire, François ROUSSEL reçoit sur rendez-vous, à la mairie.

Contact :

Lydie Grellier : tél 05 53 82 81 86
courriel : lydie.grellier@libertysurf.fr

Les adjoints au Maire,

Serge FAURE

Paulette DOYOTTE

Gérard GOURAUD

Jeannine FRENTZEL

Gérard PEGORIE

Michèle LE GUEN

reçoivent à la mairie, tous les matins : il est cependant préférable de prendre rendez-vous au 05 53 82 81 87 : courriel : mairieneuvicadjoints@aliceadsl.fr

Service Social Emploi de la Mairie à «L'Espace Solidarité Emploi»

ZA de Théorat
Tél. 05 53 80 86 86
Télécopie : 05 53 80 86 87
Courriel : sse.neuvic@wanadoo.fr

Directrice : Fabienne CASSÉ.

Secrétariat ouvert

- lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h30,
- vendredi de 9h à 12h30
et de 14h à 16h30.

Fermeture au public le mercredi.

Permanences : Psychologue de l'Association Nationale en Alcoologie et Addictologie, aide à

Centre Médico-social

l'illettrisme, Aide ASSEDIC et CAF.
6 avenue Talleyrand Périgord
Tél. 05 53 81 51 78

Assistante sociale : Mme Catherine DUPLAN.

Permanence

- le mardi de 9h à 12h (sans rendez-vous),
- le jeudi de 9h à 12h (sur rendez-vous),
pour le secteur de Neuvic, Saint-Séverin d'Estissac, Vallereuil, Saint Germain du Salembre, Chantérac et Saint Aquilin.

Secrétariat ouvert

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17H.

Service d'aide aux personnes

A.N.A.C.E.
rue Arnaud Yvan de Laporte
Tél. 05 53 81 52 84 – Fax : 05 53 81 08 50
Courriel : anace24@wanadoo.fr

Directrice : Chantal DOBINSKI.

Crèche - Halte Garderie

8 avenue Talleyrand Périgord
Tél. 05 53 81 51 07
Courriel : les-pitchouns.creche-de-neuvic@orange.fr

Directrice : Nathalie ESCARMENT.

Accueil de Loisirs Maternel

10 avenue Talleyrand Périgord
Tél. 05 53 80 20 42
Courriel : centreloisirsmaternel.neuvic@wanadoo.fr

Directrice : Monique VEYSSIERE.

Accueil de Loisirs Primaire

rue du Jumelage
Tél. 05 53 81 56 09
Courriel : clshlescastorsjuniors@orange.fr

Directrice : Marie Christine FAUCHER

Point Information Jeunesse - PIJ Service Animations

ZA de Théorat – Hôtel d'Entreprises
Tél./Fax : 05 53 80 54 10
Courriel : neuvic.animations@wanadoo.fr

Animatrice : Sylvie YON.

Accueil

- du mardi au jeudi de 10h à 12h
et de 14h à 16h,
- lundi et vendredi sur rendez-vous.

Centre Multimédia

6 rue des Frères Pouget
tél. 05 53 80 09 88
Courriel : multimedia@mairie-neuvic.fr

Animateurs : Emeric COLINET et Olivier DEFFARGES.

Accueil

- le mardi de 10h à 12h
et de 17h à 19h,
- le mercredi et le jeudi de 14h à 17h,
- le vendredi de 10h à 12h.

Bibliothèque

25 avenue Général de Gaulle
Tél. 05 53 81 66 27
Courriel : neuvic.bibliotheque@wanadoo.fr

Bibliothécaires : Catherine HAFSAOUI-MACARIE
Nicolas CAMINEL

Accueil

- mardi de 10 h à 12 h et de 16 h 15 à 18h,
- mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18h,
- jeudi de 16 h à 18 h,
- vendredi de 16h à 18 h.
- samedi de 9 h à 12 h

Déchèterie

23 route du Grand Mur
Planèze
Tél. 06 14 42 02 44 - 05 53 80 31 27

Ouverture

Lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 12h 00 et
de 13 h 30 à 17 h

Permanence Caisse Primaire D'Assurance Maladie

Le lundi de 14h à 15h30
au Centre Médico-social de Neuvic,
6 avenue Talleyrand Périgord.

Tél du centre médico social : 05 53 81 51 78

Permanence du Conciliateur

Hôtel d'entreprises – bât. A
Tél pour rendez-vous au **05 53 82 81 82**
Le 2ème mardi de chaque mois de 10 h à 12 h

Permanence du Pact Arim - Habitat

Mairie de Neuvic
Tél pour rendez-vous au **05 53 82 81 82**
Le 1er jeudi de chaque mois de 9 h 30 h à 12 h

Permanence de l'association France Alzheimer

Hôtel d'entreprises – bât. A
Tél pour rendez-vous au **05 53 82 81 82**
Le 1er vendredi de chaque mois de 14 h 30
à 16 h 30

Les circuits de ramassage

Ordures ménagères

1 - LUNDI matin :

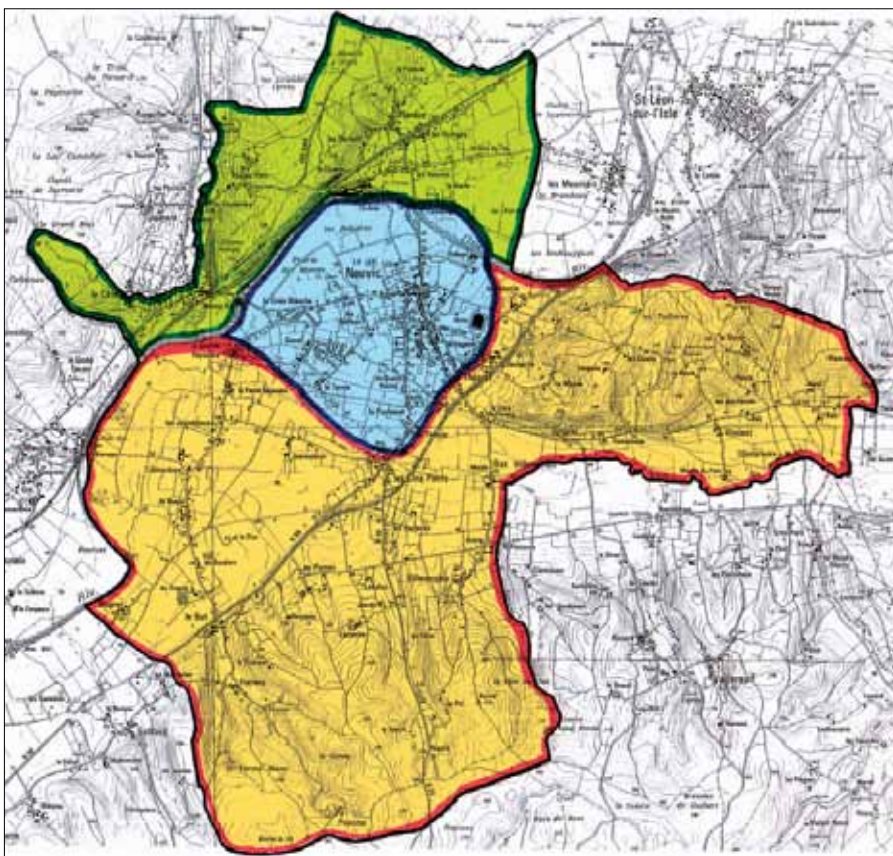
collecte des ordures ménagères sur le centre bourg, les lotissements et la campagne rive gauche de la rivière Isle

2 - JEUDI matin :

collecte des ordures ménagères sur le centre bourg, les lotissements, et la campagne rive droite de la rivière Isle

Pour les jours fériés, la collecte aura lieu :

*mardi 10 avril (Pâques),
mercredi 16 mai (Ascension),
mardi 29 mai (Pentecôte),
mercredi 31 octobre (Toussaint).*



Tri sélectif - déchets recyclables

Les sacs translucides (jaunes) sont collectés en porte à porte le vendredi sur tout le territoire de la commune.

Les sacs sont à retirer à la Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

Tri sélectif - déchets recyclables

Ces déchets sont collectés en porte à porte, le 1er lundi des mois de FEVRIER, AVRIL, JUIN, SEPTEMBRE et NOVEMBRE, sur tout le territoire de la commune : **6 février, 2 avril, 4 juin, 3 septembre, 5 novembre.**

Les ferrailles et encombrants ne doivent en aucun cas être déposés au pied des conteneurs à ordures ménagères.

Si vous ne pouvez attendre le jour prévu pour la collecte, vous pouvez les déposer à la déchèterie située route du Grand Mur à Planèze, accessible, les lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h30 à 12h 00 et de 13 h 30 à 17 h.

Signalé :

Les agents du SMCTOM commencent la collecte à partir de 4h00 du matin, il est recommandé de sortir les sacs poubelle, sacs de recyclables et encombrants la veille au soir du ramassage. En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter le SMCTOM de Mussidan, au **0 800 77 59 58 (appel gratuit)**, accessible du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Déchèterie

23, route du Grand Mur à Planèze - Tél. Tél. 06 14 42 02 44 - 05 53 80 31 27

Ouverture : Lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h30 à 12h 00 et de 13 h 30 à 17 h

Points d'apports volontaires : Conteneurs pour la collecte du verre

Lieux d'implantation :

Lotissement de la Chènevrière, le But, le Breuil, les Cinq Ponts, la Croix Blanche, la Gare, Lotissement de la Croix Blanche, Rue Sainte Béatrix, Puy de Pont, Planèze (au passage à niveau rue de la Garenne), Lotissement du Terme Est, Stade-camping, Place du Chapdal, Place de la mairie, Boulodrome, Zone artisanale (3), rue de la Libération, Déchèterie (accessible de l'extérieur).

Les déchets ménagers

Les déchets font partie de notre vie quotidienne. A la maison, tout le monde en jette à la poubelle plus d'un kilo par jour.

Ces déchets ménagers sont de catégories et de matières très différentes et doivent faire l'objet d'un tri sélectif rigoureux :

Les déchets à recycler  **dans le sac jaune translucide :**

- Bouteilles et flacons en plastique



- Aérosols, boîtes de conserve et de boisson
- Briques alimentaires et cartons
- Prospectus, journaux, et magazines



Les déchets non recyclés  **dans ma poubelle habituelle (sac noir) :**

- Pots de produits laitier
- Suremballages, sacs, films en plastique
- Barquettes en polystyrène
- Papiers, boîtes en carton salis ou contenant des restes



Les déchets ménagers (suite)

Le verre : bouteilles, bocaux, et pots en verre	déposé dans les conteneurs prévus à cet effet et répartis aux endroits précisés page 5
Les encombrants : vieux meubles, matelas et sommiers, appareils ménagers, jouets, vieux vélos, meubles de jardin, batteries, tous les objets en métal (ferrailles, tuyaux...)	doivent être portés à la Déchèterie ou déposés devant votre porte le jour prévu pour la collecte des encombrants (voir page 4 du bulletin municipal)
Les déchets verts : résidus de tonte de pelouses et de la taille des haies	portés en déchèterie : brûlage interdit
Les piles	déchet dangereux et toxique : elles doivent être rapportées dans les magasins qui les vendent
Les huiles de vidange	un conteneur est prévu à cet effet à la déchèterie
Le textile	déposé en déchèterie
Le polystyrène	déposé en déchèterie
Les médicaments et produits médicaux	ils seront rapportés à la pharmacie
Les seringues	votre pharmacien vous remettra un premier collecteur : une fois plein vous le portez à la déchèterie, en échange il vous sera remis un collecteur vide
Les déchets d'amiante	déchets dangereux : ils doivent être portés au CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes) de Saint Laurent des Hommes «Seneuil» Tél. 05 53 80 42 74 dépôt gratuit pour les particuliers du territoire de la communauté de communes de la moyenne vallée de l'Isle
Les déchets électriques	déposés en déchèterie

Composteurs

Il est possible de se procurer un ou plusieurs composteurs auprès du SMCTOM de Montpon-Mussidan

Contact : Isabelle GENDRON : **N° Vert 0800 77 59 58**

Informations pratiques

Allo service public 39 39



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Inscription sur les Listes Electorales

La démarche est à effectuer avant le 31 décembre pour une prise d'effet au 1er mars de l'année suivante : il convient de se munir d'un document d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Pièce d'identité :

La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité). Elle doit être récente : en cours de validité, ou expirée depuis moins d'1 an.

Justificatif de domicile :

Selon les situations, le demandeur doit fournir l'une des pièces suivantes :

- Justificatif de domicile dans la commune.
Si le demandeur habite chez ses parents : attestation des parents (sur papier libre), certifiant qu'il habite chez eux + un justificatif de domicile des parents.
- Justificatif de la résidence depuis + de 6 mois dans la commune.
- Justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans.

Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

À l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés : **05.55.12.69.92**
email : csn-lim.sga@defense.gouv.fr

ou consulter le site internet :
<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

Puits et forages à usage domestique

Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Qu'est ce qu'un forage à usage domestique ?

Selon le décret n°2008-652 du 2 juillet 2008, il s'agit d'un puits ou forage destiné à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille, c'est-à-dire :

- les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes.

En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs.

Pour les forages existants ?

Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 devaient être déclarés avant le 31 décembre 2009. Mais il n'est pas trop tard pour régulariser.

Pour les nouveaux forages ?

Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1er janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux.

Comment faire pour déclarer ?

La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire à retirer en mairie. Il faudra reprendre :

- les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement,
- les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée.

Que doit faire la commune suite à cette déclaration ?

Le maire accuse réception, y compris par voie électronique, de la déclaration initiale et des informations qui la complètent dans les meilleurs délais et au plus tard un mois après la date de réception. Le maire enregistre cette déclaration et ces informations dans la base de données mise en place à cet effet par le ministère chargé de l'écologie. Ces informations sont tenues à la disposition du préfet et des agents des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Entretien des terrains (Règlementation)

La détention d'un terrain oblige son propriétaire ou son locataire à l'entretenir. C'est notamment les règles de droit civil qui s'appliquent. En effet, des risques pour la sécurité, la salubrité ou l'hygiène publiques pourraient survenir en laissant un terrain à l'abandon. Des déclenchements d'incendie, la prolifération d'espèces nuisibles ou invasives (rats...), l'attroupement de groupes (squat) seraient ainsi facilités.

Si l'absence d'entretien d'un terrain ou son abandon font courir des risques pour la sécurité, la salubrité ou l'hygiène publiques, le maire peut engager une procédure spécifique pour obliger la personne responsable à entretenir dans le cas de **défaut d'entretien portant atteinte à l'environnement**.

La procédure prévue à l'article L 2213-25 du code général des collectivités territoriales nécessite **une atteinte grave à l'environnement constituant elle-même un danger grave et imminent**.

- 1) les terrains concernés : non bâti et en zone urbaine
En application de l'article L 2213-25 du code général des collectivités territoriales il s'agit des terrains non bâtis situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant
- 2) les personnes en charge de l'obligation d'entretien
Ce sont les propriétaires ou leurs ayants droit.

Brûlage des végétaux, strictement interdit

Il est interdit de brûler des déchets ménagers à l'air libre : l'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD), approuvé par arrêté préfectoral du 27 février 1984 pour le département de la Dordogne, l'indique clairement.

Dans la rubrique 20 de l'annexe II de l'article R.541-8 du Code de l'environnement, relatif à la classification des déchets, qui liste les déchets entrant dans la catégorie «déchets municipaux » on trouve les «déchets de jardins et de parc» (rubrique 20 02).

Les déchets verts issus de jardin entrent donc dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés, dont le brûlage est interdit par l'article 84 du RSD.

Cette interdiction de brûler des végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) par les particuliers sur leurs propriétés, doit être respectée pour des raisons de sûreté, de sécurité et de salubrité publique, mais aussi pour éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée.

Vous disposez d'un point d'apport volontaire à la déchèterie, gratuit pour tous les habitants de la commune de Neuvic, quel que soit le volume de déchets verts apporté.

Autorisation d'occuper le sol droits et démarches

La réalisation d'une construction neuve, même de faible importance, pourvue ou non de fondations, la modification d'une construction existante, sont soumis à l'obtention préalable d'une autorisation, qui vise à certifier la conformité du projet aux règles d'urbanisme en vigueur dans la commune.

L'autorisation du Maire : pour quel type de travaux ?

A chaque projet correspond une autorisation spécifique dont le dossier est à déposer auprès des services municipaux. Après instruction, le demandeur recevra un arrêté du Maire acceptant ou refusant le projet.

Sont concernés : le droit de construire, de démolir, de diviser un terrain, d'aménager des locaux. Ces autorisations se distinguent en fonction de l'importance des travaux envisagés :

Certificat d'urbanisme

Il existe 2 types de certificat d'urbanisme :

- Le certificat d'urbanisme d'information qui permet de connaître la réglementation et les servitudes applicables au terrain,
- Le certificat d'urbanisme opérationnel qui indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet.

Déclaration préalable

Ce dossier concerne :

- la construction ou l'extension de moins de 20 m² d'un bâtiment (pourvu ou non de fondations)
- le ravalement ou la modification de façade(s),
- la modification ou la réfection de toiture,
- la construction d'une piscine non couverte,
- la division d'un terrain en 2 lots dont 1 à bâtir,
- l'installation d'une antenne parabolique de plus d'un mètre,
- changement de destination d'une construction (sans travaux).

Permis de construire A déposer si vous souhaitez :

- implanter une construction à usage d'habitation ou non,
- changer la destination d'un bâtiment si les travaux modifient la structure ou la façade,
- étendre de plus de 20 m² une construction existante,
- créer des niveaux supplémentaires.

Permis d'aménager

Pour les lotissements qui créent plus de 2 lots à construire sur moins de 10 ans et qui prévoient la réalisation de voies ou espaces communs.

Modification d'un permis de construire en cours de validité

Tant que la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.) n'a pas été transmise, il est possible de modifier un projet.

(Toutefois, si les modifications projetées sont trop importantes ou de nature à changer considérablement le projet initial, un nouveau dossier de permis de construire sera nécessaire.)

Entretien des terrains (Règlementation) (Suite)



Ouverture de chantier

Ce formulaire permet d'informer la mairie que les travaux ou aménagements autorisés sont commencés (uniquement pour le dossier de permis de construire)

Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)

Ce document est à transmettre une fois que les travaux et/ou aménagements sont intégralement achevés.

Transfert de permis

Un formulaire est à compléter si vous souhaitez transférer le bénéfice d'un permis en cours de validité à une autre personne.

Permis de voirie et stationnement

Vous voulez effectuer ou faire effectuer des travaux sur le domaine public ou occuper temporairement le domaine public : il vous faut obtenir une permission de voirie ou un permis de stationnement.

Recensement de la population - 2012

LE RECENSEMENT, CHACUN DE NOUS COMPTE

Les opérations de recensement de la population sont en cours, et se dérouleront jusqu'au 18 février 2012. Le recensement des habitants de la commune est un évènement majeur. En effet, c'est le nombre d'habitants recensé au cours de cette opération qui servira de base de calcul des dotations de l'Etat qui alimentent le budget communal. Donc, plus ce nombre est important, plus les dotations sont élevées et moins le poids de l'impôt supporté par les habitants sera conséquent. Pour le bon déroulement de ce recensement, il est important que chaque habitant y contribue en répondant au questionnaire remis par les agents recenseurs recrutés par la commune.

De gauche à droite sur la photo : **Maité MARTIAL, Arielle BOURLAND, Marie Christine WEISSELDINGER, Maryline RAFFRAY, Arlette GRAND, Nathalie DESCHAMPS, Josiane CHEVALLIER.**

Pour information la population légale en vigueur depuis le 01 janvier 2012 pour la commune de Neuvic se décompose comme suit :

- population municipale	3630
- population comptée à part	110
- population totale	3740



DÉFINITION DES CATÉGORIES DE POPULATION

- La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires, les personnes sans abri et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile.
- La population comptée à part comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :
 - les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune
 - les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune : services de moyen ou de long séjour des établissements de santé, maisons de retraite, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires
 - les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études
- La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur les sinistres

Deux obligations distinctes d'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers ont été instaurées sur le département de la Dordogne.

- une obligation d'information sur les risques naturels et technologiques affectant le bien immobilier ; la liste des communes concernées est arrêtée par le représentant de l'Etat (Préfet).

- une obligation d'information sur les sinistres résultants de catastrophes naturelles ou technologiques reconnues ayant affecté en tout ou partie l'immeuble concerné ;

Ainsi toute transaction immobilière affectant un bien immobilier bâti ou non bâti, doit faire l'objet **d'un état des risques**, établi à partir des informations mises à disposition par le Préfet.

Chaque vendeur ou bailleur de bien immobilier a l'obligation de remplir cet état qui doit être annexé au contrat de vente ou de location avec **copie d'extraits cartographiques correspondants**.

Si le bien n'est pas situé en zone de risque, un état des risques «NEANT» peut être renseigné, mais n'est pas obligatoire.

Pour chaque commune concernée, **un arrêté préfectoral a été pris le 12 novembre 2009**, Cet arrêté fournit la base des éléments nécessaires pour remplir l'état des risques.

En cas de mise à jour des informations contenues dans l'arrêté préfectoral par commune, entre la promesse de vente et la signature de l'acte, l'état des risques est actualisé.

L'état des risques est annexé au contrat de vente ou de location.

Ces dossiers sont disponibles en mairie et sur les sites internet de la préfecture www.dordogne.pref.gouv.fr et de la direction départementale de l'équipement www.dordogne.developpement-durable.gouv.fr

Délai de conservation des papiers

Le délai de conservation des papiers varie selon leur nature. En matière civile, le délai de droit commun pour agir en justice est de 5 ans , les preuves doivent donc être conservées pendant cette durée. Néanmoins, le délai de conservation de certains documents peut être plus ou moins important.

Assurance

Quittances et primes	2 ans	Quittances, avis d'échéance, preuve du règlement : courrier de résiliation et accusé de réception.
Contrats d'assurance habitationet automobile	Durée du contrat + 2 ans	Le contrat doit être conservé tant qu'il n'est pas résilié puis 2 ans après sa résiliation. Les factures d'achat et de réparation des biens doivent également être conservées pendant toute la durée du contrat.
Dossier «dommages corporels»	10 ans	Les papiers (factures, expertises, certificats médicaux) doivent être conservés 10 ans après la fin de l'indemnisation, voire plus longtemps si des séquelles sont prévisibles.
Assurance sur la vie et assurance décès	Durée du contrat + 10 ans	Le bénéficiaire peut faire valoir ses droits pendant 10 ans à partir de la date à laquelle il a eu connaissance du contrat d'assurance vie, en apportant la preuve de son ignorance jusqu'à cette date.

Voiture

Contravention	3 ans à compter de l'infraction
Facture (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule

Banque

Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, la banque n'a pas à le payer
Prêt à la consommation	2 ans	A compter de la dernière échéance du crédit
Prêt immobilier	2 ans	A compter de la dernière échéance de l'emprunt
Relevé de compte, virement, prélèvement, remise de chèque ou d'espèce, talons de chèque	5 ans	Ce délai correspond à celui de l'action civile

Attention : s'ils contiennent des informations sur des créances dont la nature fait courir une prescription plus longue, les talons de chèque et relevés de compte doivent être conservés plus longtemps.

Famille

Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	indéfinie	Les actes d'état civil sont valables en principe sans limitation de date. Toutefois, dans certains cas (en vue du mariage notamment), ils doivent avoir été délivrés depuis moins de 3 mois ou 6 mois.
Remboursement des cotisations d'allocations familiales	3 ans	Les caisses disposent d'un délai de 3 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Jugement de divorce, jugement d'adoption	indéfinie	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	indéfinie	La mairie peut en délivrer une copie.
Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	indéfinie	En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi.
Livret de famille	indéfinie	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie.
Testament, succession	indéfinie	

Logement

Factures d'électricité et de gaz	2 ans	
Factures d'eau	4 ou 2 ans	4 ans si la distribution de l'eau est assurée par une personne publique, 2 ans s'il s'agit d'une entreprise privée.

Logement (suite)

Facture de téléphone	1 an	
Factures liées aux travaux	10 ans ou 30 ans	Dépend de la nature des travaux.
Certificat de ramonage	1 an	
Attestation d'entretien annuel des chaudières dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts	2 ans au minimum	
Titre de propriété	indéfinie	Jusqu'à la revente
Charges de copropriété et correspondances avec le syndic	10 ans	
Contrat de location	indéfinie	Pendant toute la durée de la location et les 5 années suivantes. L'état des lieux et la quittance de versement du dépôt de garantie doivent être conservés jusqu'au remboursement.
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	indéfinie	Pendant toute la durée de la location.
Quittance de loyer	5 ans	

Impôts et taxes

Impôt sur le revenu	3 ans	A compter de l'année d'imposition. Par exemple, la déclaration de revenus de 2007 est à conserver jusqu'à la fin 2010.
Impôt locaux	1 an	Les avis d'impôts locaux doivent être conservés jusqu'à la fin de l'année au titre de laquelle l'imposition est due. Attention : depuis 2005, l'avis de redevance est commun avec l'avis de taxe d'habitation.
Redevance télévision	1 an	L'avis de redevance doit être conservé jusqu'à la fin de l'année au titre de laquelle l'imposition est due.
Preuve du paiement des impôts	4 ans	

Travail

Bulletin de salaire, contrat de travail, certificats de travail	indéfinie	Jusqu'à la liquidation de la retraite.
Pièces utiles pour réclamer le paiement (salaire, indemnité de licenciement)	5 ans	
Allocations chômage (paiement)	2 ans	Les actions en paiement des allocations chômage se prescrivent au bout de 2 ans.

Travail (suite)

Allocation chômage (restitution)	3 ans	Pôle emploi - Assédic dispose d'un délai de 3 ans pour réclamer les sommes indûment versées.
Titres de paiement de la pension de retraite	à VIE	Ils peuvent être demandés pour le calcul des droits à la pension de réversion, s'il y a lieu.

Santé

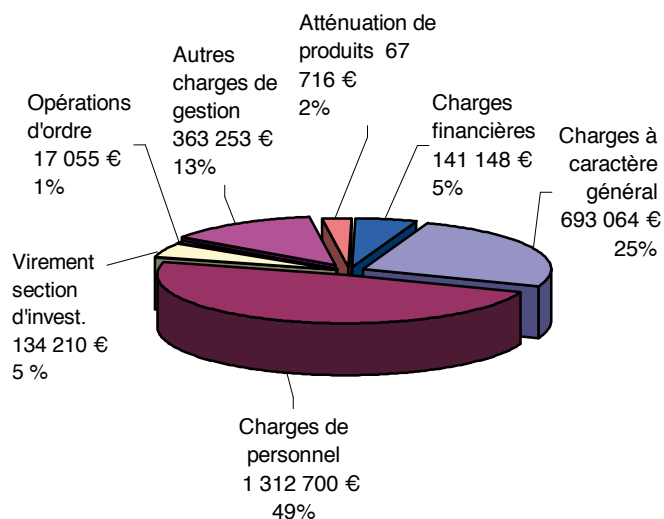
Remboursement d'assurance maladie et maternité	2 ans	Les caisses disposent d'un délai de 2 ans pour réclamer le remboursement des sommes indûment versées (sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Mutuelle (carte, remboursement)	variable	Au minimum suivant les délais prévus dans le contrat pour adresser une demande de remboursement.
Ordonnance	1 an	La délivrance de la plupart des médicaments peut se faire dans l'année qui suit leur prescription.
Versement d'indemnités journalières	variable	Au minimum jusqu'à la liquidation des droits à retraite dans l'hypothèse où la validation de ces périodes n'aurait pas été faite.
Remboursements, indemnités journalières, certificats et examens médicaux au titre d'un accident du travail	indéfinie	Il est préférable de conserver indéfiniment tous les documents, en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé de la victime.
Capital décès	2 ans	L'avis doit être conservé 2 ans à compter du jour du décès.
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé de l'enfant	indéfinie	Pour le carnet de santé : au moins pendant la minorité de l'enfant.
Certificats, examens médicaux, radiographies	indéfinie	Les documents doivent être conservés car ils peuvent être utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.

Budget

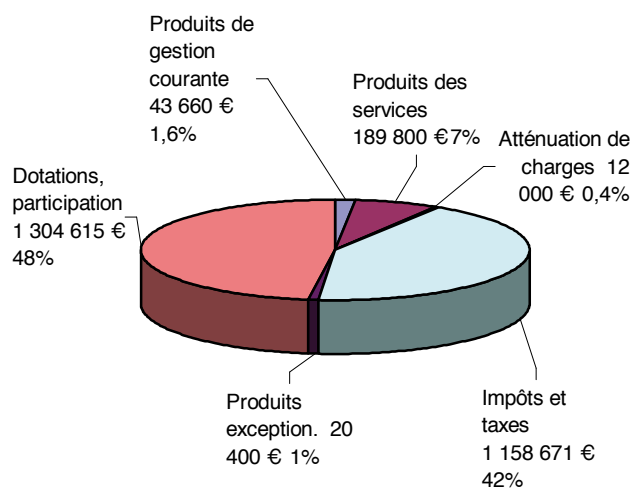
Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses : 2 729 146 €

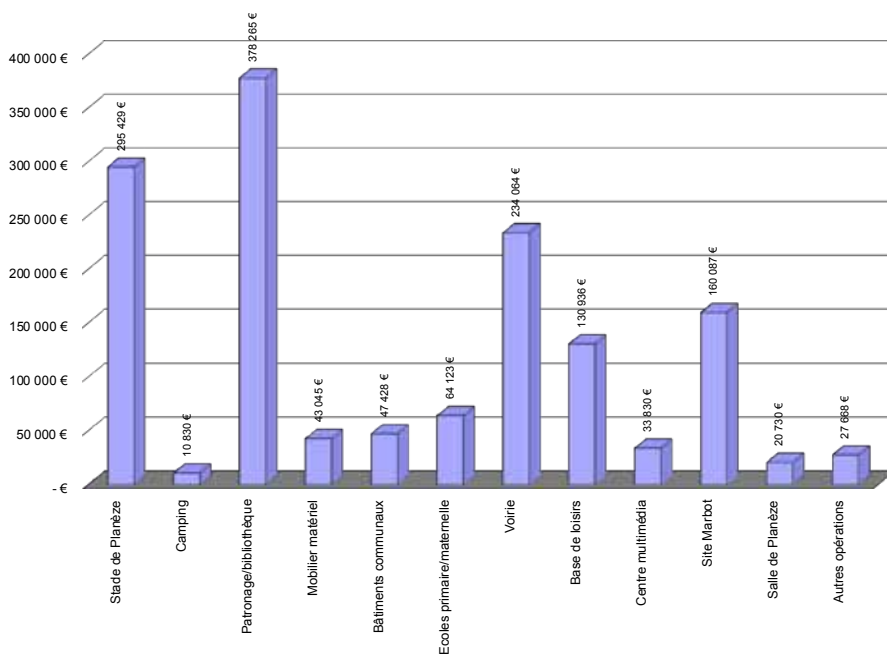


Recettes : 2 729 146 €



Section d'investissement - Opérations réalisées

Autres opérations	27 668 €
Plantations	1 750 €
Boulodrome	1 526 €
Mairie	5 282 €
Colombarium	9 277 €
Acquisitions terrains	4 000 €
Espace emploi	2 321 €
Etang de la double	1 806 €
Eclairage public	1 706 €

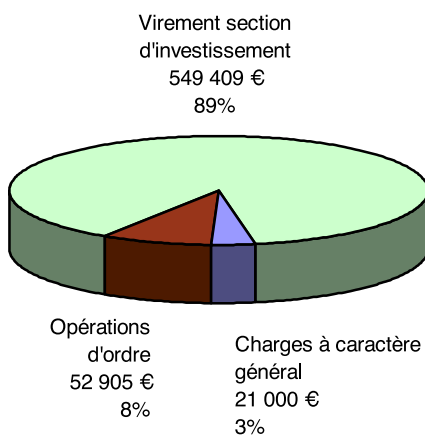


Budget

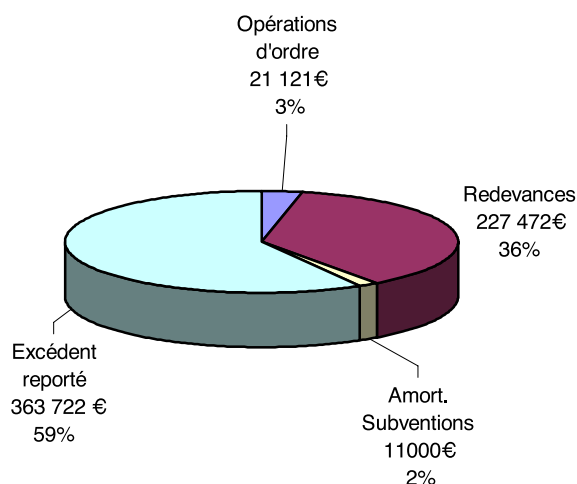
Budget du service d'assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses : 623 315 €

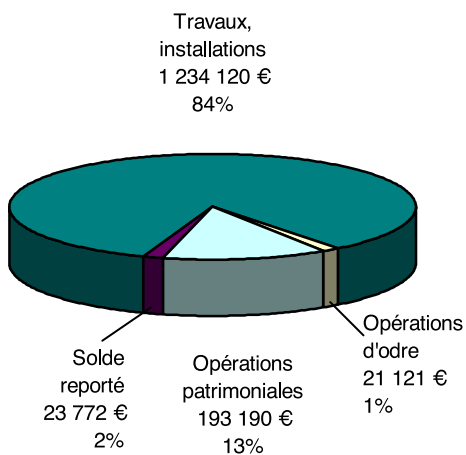


Recettes : 623 315 €

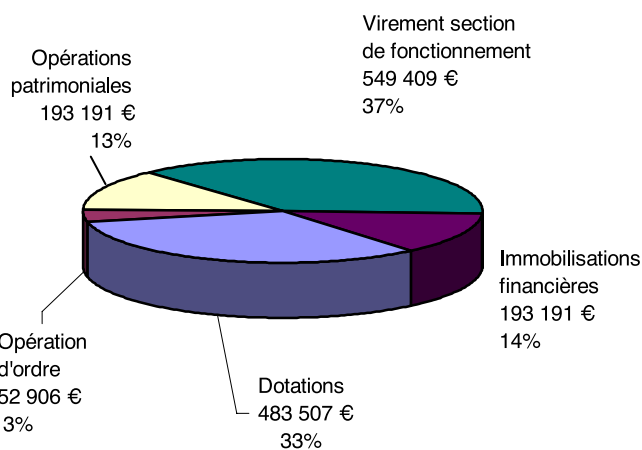


Section d'investissement

Dépenses : 1 472 203 €

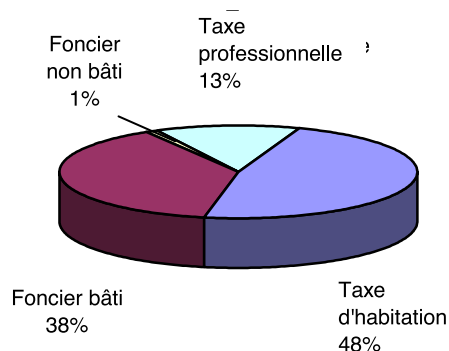


Recettes : 1 472 203 €



Produit de la Fiscalité

	Bases d'imposition	Taux	Produits
Taxes d'habitation	2 842 000	18.54%	526 907 €
Foncier bâti	2 301 000	13.44%	309 254 €
Foncier non bâti	63 300	94.34%	59 236 €
Taxe professionnelle	788 700	20.52%	161 841 €
TOTAL	5 995 000		1 057 238 €



Le plan local d'urbanisme

Mise à l'enquête publique du dossier de révision du POS et sa transformation en PLU



Les services de l'état associés à la Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) avec transformation en Plan Local d'urbanisme (PLU) de la commune ont été consultés du 14 juin 2011 au 14 septembre 2011 et ont remis leur rapport de synthèse.

Ce document sera annexé au projet de PLU dont l'enquête publique est prévue du lundi 30 janvier 2012 au vendredi 02 mars 2012.

Le Commissaire enquêteur désigné par le tribunal Administratif de Bordeaux, Monsieur COUZY, tiendra ses permanences aux dates et horaires suivants.

Lundi 30 janvier 2012	8h30	11h30
Lundi 06 février 2012	15h	18h
Mardi 14 février 2012	9h	12h
Samedi 18 février 2012	9h	12h
Mercredi 22 février 2012	15h30	18h30
Samedi 25 février 2012	9h	12h
Mardi 28 février 2012	15h	18h
Vendredi 02 mars 2012	15h	18h

Tout propriétaire aura ainsi l'occasion de formuler s'il le juge opportun, des observations et un registre sera tenu à la disposition du public.

Intercommunalité - La nouvelle donne

Depuis 1995, la commune de Neuvic fait partie de l'intercommunalité dite de « La moyenne Vallée de l'Isle » qui au départ comprenait 4 communes : Mussidan, Neuvic, Sourzac, et Beaupouyet.

En 2001, Mussidan a demandé à quitter notre intercommunalité pour rejoindre les communes du canton de Mussidan et aussi la commune des Lèches.

Au même moment les communes de Vallereuil, Saint Séverin d'Estissac, Douzillac, Beauronne et Saint Jean d'Ataux rejoignaient Sourzac et Neuvic faisant une intercommunalité de plus de 6000 habitants.

Depuis le 19 décembre, deux autres intercommunalités, celle du Salembre, (Saint Germain, Chantérac et Saint Aquilin), et une partie du canton de Saint Astier (Jaure, Manzac, Montrem, Grignols, Saint Léon, Saint Astier) nous ont rejoint pour former un bloc intercommunal de 19330 habitants appelé Intercommunalité Isle, Vern et Salembre.

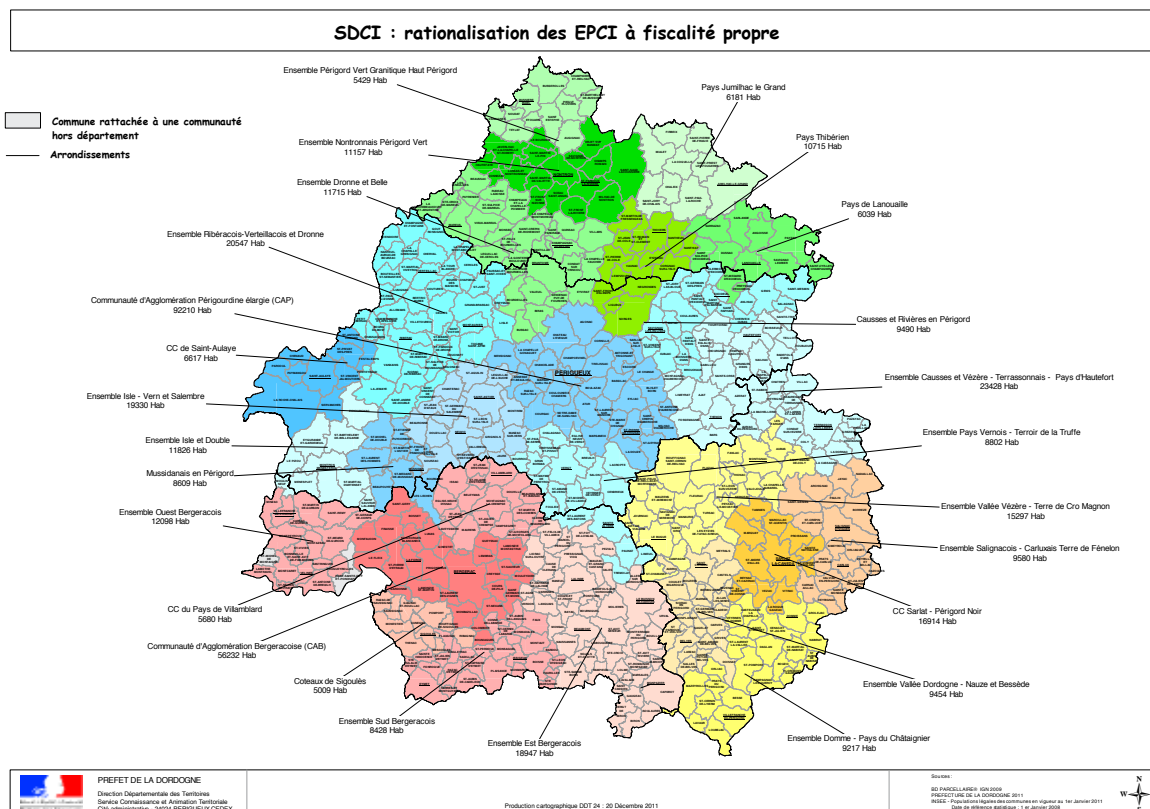
Ce nouveau périmètre étant maintenant défini, les intercommunalités vont se réunir pour faire évoluer leurs compétences, leurs fiscalités sachant que l'esprit de l'intercommunalité c'est la mutualisation des compétences pour réaliser des économies d'échelle.

Il est clair qu'un appel d'offre concernant du linéaire routier pour 10 communes est plus profitable à la collectivité, et donc aux contribuables, que 10 appels d'offres pour 10 communes.

Parmi les compétences intercommunales il y a l'aménagement de l'espace et le développement économique. Ce dernier point a été l'origine d'une position ferme de la Communauté de communes de la Moyenne Vallée de l'Isle représentée par son Président François ROUSSEL au sein de la commission préfectorale. En effet la communauté du mussidannais voulait récupérer la commune de Sourzac et l'amendement allant dans ce sens présenté par les mussidannais a été largement rejeté.

François ROUSSEL a rappelé que la communauté de communes de la Moyenne Vallée de l'Isle a beaucoup investi à Sourzac en créant en particulier une zone réservée à l'activité économique de 27 hectares à proximité de la barrière autoroutière, au lieu dit « Ganfard ».

La nouvelle communauté de communes Isle, Vern et Salembre est donc maintenant fixée dans son périmètre, bien calée entre les deux échangeurs autoroutiers de Saint Astier et Sourzac.



L'adaptation au changement climatique

La feuille de route pour la planète est claire : diviser par 2 les émissions mondiales en 2050 par rapport à 1990 et par 4 celles des pays industrialisés. Or, en 2010, elles ont atteint un niveau record, 45% de plus qu'en 1990. Les dernières négociations internationales, encore récemment à Durban, ont montré toute la difficulté à s'accorder sur la répartition de l'effort.

En tout état de cause, quels que soient les efforts de réduction de gaz à effet de serre qui pourront être déployés, des changements profonds sont désormais inéluctables du fait de l'inertie du système climatique.

Les impacts du changement climatique et les coûts associés seront importants.

- Des pertes pour le secteur agricole, en raison des épisodes de canicule et de sécheresse, qui annuleront l'effet positif de l'augmentation de productivité des plantes lié à l'augmentation du CO₂ atmosphérique.
- Une diminution des ressources en eau dans les zones déjà en situation difficile.
- Un patrimoine de routes nationales évalué à 2 milliards d'euros qui serait touché par une élévation d'un mètre de niveau de la mer.
- Une extension des zones touchées par le retrait – gonflement des argiles, à cause des sécheresses, amenant des dommages sur les habitations, multipliant par 3 à 6 les coûts actuels de tels dégâts.
- En Languedoc Roussillon, des milliers de logements et d'entreprises qui seraient directement touchés par une élévation d'un mètre du niveau de la mer.

Dans ces circonstances, l'adaptation de notre territoire au changement climatique est devenue un enjeu majeur.

Cette adaptation doit être envisagée comme un complément désormais indispensable aux actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Parmi les actions permettant d'améliorer la capacité d'adaptation, on peut citer, entre autres :

- Le développement des économies d'eau et assurer une meilleure efficacité de l'utilisation d'eau. Chacun peut faire preuve de sobriété dans ses consommations d'eau.
- Il existe au niveau de chaque usager de l'eau un potentiel d'économie d'eau à valoriser. 20% de nos consommations d'eau actuelles peuvent être économisées.
- La promotion d'une agriculture efficace en eau.
- L'amélioration de la couverture des exploitants agricoles contre les aléas climatiques, via le développement de systèmes assurantiels.
- La prise en compte de l'impact du changement climatique sur les risques naturels dans la maîtrise de l'urbanisation.
- La conservation, l'adaptation et la diversification des ressources génétiques forestières. Il est primordial de sélectionner de nouvelles variétés forestières mieux adaptées aux futures conditions climatiques.
- Le recours à des équipements de refroidissement utilisant des sources d'énergies renouvelables ou de récupération.

Il s'agit d'assurer notre avenir et de prendre notre part de responsabilité, d'action et d'impulsion dans ce défi mondial. Les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer en la matière.



Les réalisations

Revitalisation du site Marbot



La société **INVELAC** regroupe deux activités : l'imprimerie **FANLAC** d'une part et l'atelier reliure **DEVEL** d'autre part.

Les deux sociétés qui étaient respectivement à Chamiers et Saint Médard de Mussidan sont maintenant **regroupées à Neuvic** sur le site de l'ancienne usine Marbot à Planèze.

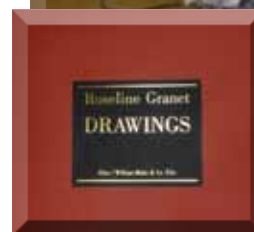
Le directeur d'Invelac, Monsieur **Jérôme GABUTEAU** a procédé à de nombreux investissements pour améliorer son atelier de production et emploie déjà plus de trente personnes sur le site de Neuvic.

Nous lui souhaitons la bienvenue et plein de réussite pour son entreprise !

LA PLIEUSE



ROULEAU D'OR FIN POUR LA DORURE À CHAUD



LE RESULTAT

Rénovation du restaurant du camping

Le restaurant du camping s'appelle maintenant « le Rive Gauche » et après son lancement cet été aux côtés de la base de loisirs, les gérants ont voulu poursuivre leur activité à l'année.

Depuis sa création il y a quelques décennies, le bar restaurant du camping n'avait subi aucune amélioration significative. Depuis la fin de l'été jusqu'au mois de novembre, d'importants travaux de réhabilitation ont été entrepris en ce qui concerne carrelages, peintures et baies vitrées faisant de ce lieu un endroit accueillant avec une belle vue sur la rivière.

Rappelons que depuis 2011, la municipalité a décidé de séparer deux activités distinctes, le camping d'une part et la base de loisirs et restaurant d'autre part. Il y a maintenant deux contrats de gérances séparés donnés respectivement à Monsieur DETABLE pour le camping et EURL JEANI pour la base de loisirs et le restaurant.



13 ème tranche d'assainissement

Les travaux annoncés dans le précédent bulletin sont en cours de réalisation. La période de sécheresse que nous avons connue en cette fin d'année a été mise à profit pour débiter les terrassements par le secteur du Bas Villeverneix (Moulin) en allant vers la route de Grignols.

Aujourd'hui le passage sous le Vern, le tronçon du Vern jusqu'à la rue de la Libération sont terminés. L'antenne située sur cette rue sera elle aussi achevée sous huit jours.

La canalisation de refoulement passant sur l'autoroute et la 4 voies, permettant le raccordement au réseau gravitaire rue de la Résistance, s'effectuera courant janvier.

La station de refoulement située à mi-chemin entre le Vern et la route de Grignols doit être mise en place vers le 20 janvier. Sa mise en service programmée pour le 1er trimestre 2012 permettra le raccordement dans le même temps des habitations situées jusqu'au croisement de la route de Vallereuil. Cette mesure a été envisagée afin d'éviter aux propriétaires de constructions neuves ou en cours, de faire les frais d'une installation individuelle pour seulement quelques mois.

Sauf imprévus, l'achèvement de la tranche est programmé pour le mois de septembre 2012.

Les projets

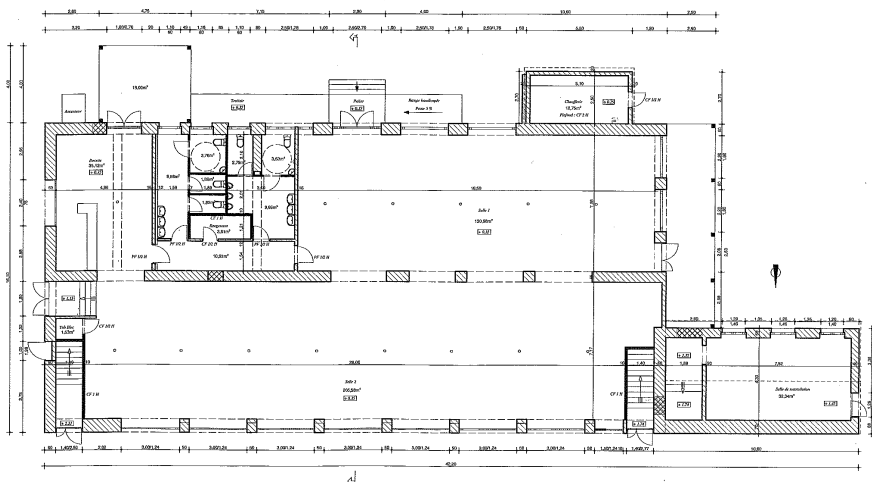
Salle de Planèze

Devenue propriété de la commune après avoir été la Cantine, comme on disait à ce moment là, des Etablissements Marbot, et transformée en atelier pour le rez-de-chaussée et enfin en salle polyvalente accueillant presque exclusivement des « Lotos » plusieurs fois par semaine, il est nécessaire d'envisager une restauration complète de l'ouvrage.

Ces travaux importants feront l'objet de plusieurs tranches suivant l'urgence, notamment la mise aux normes, sécurité incendie, désenfumage, conformité des issues de secours et des accès notamment à l'étage occupé par le club NCPC (modélisme).

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera évidemment prise en compte et tous les équipements mis en place seront prévus en conséquence. L'étude de cette opération a été confiée au cabinet PETIT Jean-Pierre de Tocane-Saint-Apre.

Cette restructuration se fera sur au moins deux années et sera mise en œuvre de façon à raccourcir au maximum les périodes de non disponibilité.



ZAE de la Jaubertie Nord

La réalisation devrait voir le jour courant mars tout au moins pour les gros terrassements de la zone elle-même et du rond point sur le croisement face à Interspray. La mise à disposition de ces ouvrages est prévue pour le mois de juin.

A cette date devraient débuter les travaux de construction de l'Intermarché pour une date d'ouverture prévue fin du 1er trimestre 2013.

Pendant près d'un an, une grosse activité va animer ce secteur, mais du fait de l'aménagement en première phase du rond point et de la voirie, le voisinage et les usagers ne devraient pas être trop gênés.



Futur giratoire de la Jaubertie

Du CAVIAR à Neuvic



Au lieu dit La Veyssière, la pisciculture de Monsieur FOURGNAUD va connaître à l'avenir des évolutions importantes.

En effet la société HUSO représentée par son directeur Monsieur DEVERLANGES a lancé un grand projet de production de caviar à Neuvic, comparable à ceux existant déjà en Gironde ou plus près de nous en Dordogne à Montpon.

Le caviar est constitué par des œufs de la femelle d'esturgeon et il faut sept ans pour que cette dernière soit apte à donner son très cher produit de luxe dont les prix dépassent selon les variétés plusieurs milliers d'euros au kilo.

Ce projet n'est encore qu'à ses tout débuts, mais la société HUSO s'est déjà rapprochée des administrations concernées pour déposer un permis de construire.

La municipalité suit avec beaucoup d'attention l'évolution de ce dossier.

Véloroute voie verte

Le projet Véloroute Voie Verte de la Vallée de l'Isle est issu d'une réflexion sur le développement du tourisme fluvial à partir de la rivière Isle.

L'aménagement autour de cet axe structurant a amené les deux Départements de la Dordogne et de la Gironde à s'entendre et mettre en oeuvre un certain nombre d'études techniques. La plus importante a porté sur la faisabilité de la Véloroute Voie Verte de la Vallée de l'Isle qui s'inscrit dans le cadre du volet régional du Schéma National des Voies Vertes.

Un territoire est concerné, celui du Pays de l'Isle en Périgord qui regroupe cinq Communautés de Communes dont la notre, la Communauté de Commune de la Moyenne Vallée de l'Isle (CCMVI).

Aujourd'hui ce projet est définitivement voté et validé par les cinq présidents des Communautés de Communes concernées, tant sur le plan financier que sur celui de ses aménagements.

Contrairement au projet initial, et après bien des débats, notre Commune sera traversée par cette Véloroute Voie Verte en reprenant l'ancien chemin de halage entre le pont sur l'Isle (Base de loisirs) jusqu'à « Mauriac ».

Les travaux débuteront fin 2013 et devront être terminés en Mai 2015.

L'objectif de ce projet, qui relève de la compétence de la CCMVI, est de faire de cette Véloroute Voie Verte l'ossature d'une démarche collective et un facteur d'attractivité pour le territoire.

Par le développement d'activités associées au cyclotourisme (hébergement, restauration, location et entretien de vélos) cette voie peut devenir un vecteur de développement économique au service des populations locales et du tourisme de court séjour.



Bienvenue à Neuvic

Artisans et commerçants



Monsieur Laurent
DEVERLANGES
Société HUSO 
Tél. : 06 49 58 85 13
laurent.deverlanges@caviar-
huso.com
www.caviar-huso.com

Monsieur et Madame
Yannick DARROUZES
Restaurant le KAYOLA
18 route de Saint Astier
Tél. : 05 53 81 26 08
lekayola@bbox.fr



Madame Nicole FAVARD
Restaurant Rive Gauche
Avenue de Planèze
Tél. : 05 53 81 62 73
rivegauche24@gmail.com

Monsieur Jérôme
GABUTEAU
Imprimerie FANLAC
Reliure DEVEL
Usine INVELAC
31 Route du Grand Mur
Tél. : 05 53 53 11 17
imprimerie.fanlac@
wanadoo.fr



Madame LITOT Alvina
Esthéticienne à domicile
3 bis, place du Chapdal
Tél. : 05 53 80 71 49
Tél. : 06 81 48 77 58
www.alvinalitot.com

Monsieur Cédric
THOMASSON
Professeur de batterie
Tél. : 05 53 81 46 95
Tél. : 06 29 56 66 01
celibateur@hotmail.fr



Chefs d'établissement



Monsieur Serge
BARTHELEMY
Directeur de l'Agence Crédit
Agricole de Neuvic
Place de l'Eglise
Tél. : 09 69 36 10 07
Fax : 05 53 81 19 42
C.A.NEUVIC@ca-charente-
perigord.fr

Mademoiselle Amélie CHATEAU
Directrice école maternelle
Rue du Jumelage
Tél. : 05 53 81 50 99
maternelle.neuvic@wanadoo.fr



Monsieur Manuel VERMAUT
Principal du Collège Henri Bretin
Rue de la Poutaque
Tél. : 05 53 81 51 18
ce.0240044t@ac-bordeaux.fr

Nouveaux enseignants à
l'école élémentaire
Elise Bordier et Sabrina
Girard, maîtresses de CLIS



Distinctions honorifiques

Meilleur apprenti médaille de Bronze - échelon départemental – Maintenance des équipements industriels

Ludwig LENGLET – Villeverneix – Neuvic

Médaille d'honneur du travail – Echelon Vermeil

Marie Laurence VIGIER - 57 route du Grand Mur – Neuvic

Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques

Yvan LABATTUT – 9 avenue Général de Gaulle - Neuvic

Les services publics

Espace solidarité emploi



Service social emploi
Mairie de Neuvic sur l'Isle



Point relais Pôle Emploi
Depuis Janvier 2008

Vos interlocutrices

Fabienne CASSÉ
Conseillère ESF – Responsable de l'Espace Solidarité Emploi

Carine DUGOULET
Conseillère emploi, formation, insertion

ESPACE SOLIDARITE EMPLOI

Z.A de théorat
Tél. 05.53.80.86.86 – Fax 05.53.80.86.87
Courriel : sse.neuvic@orange.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h - 12h30 / 14h - 17h30
Vendredi : 9h - 12h30 / 14h - 16h30
Mercredi : Fermeture hebdomadaire

Services au public

Pour les demandeurs d'emploi

Accompagnement à la recherche d'emploi

Suivi et aide individuelle
Aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation
Conseil et préparation à l'entretien d'embauche

L'accès aux offres d'emploi

Affichage des offres d'emploi de Pôle Emploi, actualisées quotidiennement
Affichage des offres d'emploi émanant directement des entreprises et des partenaires

Formation

Affichage des offres de formation
Aide à la recherche de financement
Suivis individualisés par des organismes de formation sur prestation de Pôle Emploi

Démarches administratives

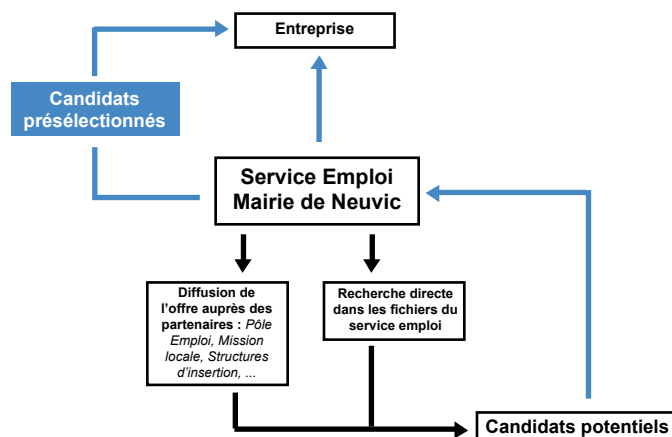
Inscription comme demandeur d'emploi via Internet
Déclaration de situation mensuelle auprès de Pôle Emploi via Internet
Gestion des problèmes divers en lien avec l'emploi

Pour les entreprises

Accompagnement et soutien à l'embauche

Information et documentation sur les mesures pour l'emploi
Diffusion des besoins en personnel auprès du service emploi et de Pôle Emploi
Recherche de candidats et préselection des candidatures

Le traitement des offres d'emploi



Nos actions en 2011

LES « ATELIERS POUR L'EMPLOI »

Toujours d'actualité, les ateliers pour l'emploi ont permis à de nombreux demandeurs d'emploi d'aller à la rencontre des chefs d'entreprises locales, parfaire leurs techniques de recherche d'emploi, participer à des recrutements et savoir comment entreprendre.

Menés par le SERVICE EMPLOI, en collaboration avec les associations ASCSN, LA TRESSE, et AIDES 2 VALLEES, ces ateliers thématiques comptabilisent pas moins de 83% de participation des personnes convoquées.

Les thèmes abordés cette année étaient les suivants :

- 1) L'industrie agro alimentaire (visite de l'entreprise INOVFRUIT à Saint Médard de Mussidan)
- 2) Le téléphone dans la recherche d'emploi
- 3) Training : Image personnelle et communication verbale (1 atelier par semestre)
- 4) Simulation d'entretien d'embauche (1 atelier par semestre)
- 5) Création d'entreprise : comment entreprendre ?
- 6) Recrutement de l'entreprise C3I
- 7) Bien rédiger sa lettre de motivation
- 8) L'industrie du textile (visite de l'entreprise MOULIN NEUF à Saint Antoine de Cumont)

RAPPEL : Ces ateliers ont lieu une fois par mois dans les locaux de l'Espace Solidarité Emploi. Les personnes intéressées doivent se rapprocher du **Service Emploi de la mairie au 05.53.80.86.86** pour procéder à leur inscription.



Création d'entreprise : comment entreprendre ?



Visite de l'entreprise MOULIN NEUF

LES AUTRES ACTIONS :

D'autres actions ponctuelles sont aussi organisées dans l'année et notamment :

Des ateliers « **vie quotidienne** » menés avec les assistantes sociales du secteur.

Des ateliers de « **découverte de l'environnement professionnel** » pour des élèves de l'Institut Médico éducatif de Neuvic.



*Donner une bonne image professionnelle
et
se préparer à l'entretien d'embauche*

SSE - Formation

Service social emploi
Mairie de Neuvic sur l'Isle

RENSEIGNEMENTS

Service Emploi
Espace Solidarité Emploi
05.53.80.86.86

Rétrospective

Une retraite bien méritée après de longues années au service des enfants.



Christiane PARINET

Retour de la marche organisée dans le cadre de la journée consacrée à la sensibilisation du dépistage du cancer du sein.



Marche contre le Cancer



**Soirée cabaret au boulodrome avec
Cosmopolitan compagnie de Bergerac**



**Palmes académiques
Yvan LABATTUT**

Centre Multimédia

6 rue des frères Pouget

Renseignements : 05 53 80 09 88 Réservations spectacles : 05 53 80 12 34

Fax : 05 53 80 12 01

E-mail : multimedia@mairie-neuvic.fr

Ouverture au public

Mardi de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h - Mercredi et jeudi de 14 h à 17 h
Vendredi de 10 h à 12 h

www.mairieneuvic.fr

La salle informatique

Les animations proposées tout au long de l'année se déclinent sous 3 formes :

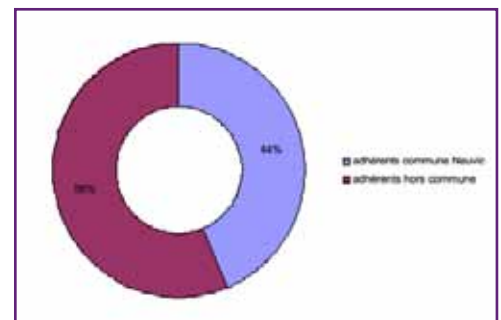
- l'initiation débutant qui permet de découvrir les premiers savoirs en informatique
- les ateliers thématiques qui permettent de s'initier plus concrètement à un logiciel
- le point Internet, ouvert aux personnes autonomes en informatique, souhaitant faire des recherches sur Internet, consulter leur courrier électronique, taper un rapport de stage, un CV...

Cette année, l'équipement de la salle informatique a été renouvelé. Désormais les ordinateurs sont équipés du **dernier système d'exploitation Windows sept**. De plus, un tableau numérique interactif a été installé de façon à améliorer l'interactivité entre les usagers et l'animateur.

Du nouveau dans l'équipement mais aussi dans les animations. Olivier DEFFARGES propose un **nouvel atelier : « environnement Windows »**. Celui-ci est destiné aux usagers qui ont déjà les premières bases informatiques et qui veulent acquérir de nouvelles compétences (personnaliser leur écran de veille, enregistrer et transférer des fichiers sur clé USB, utiliser les logiciels proposés par le système d'exploitation : wordpad, paint, calculatrice,)

Autre nouveauté, dans le cadre de l'organisme de formation récemment créé, Olivier, pourra dispenser des formations en informatique. Pour plus de renseignements, voir la page du service social/emploi.

A ce jour **658 personnes se sont inscrites** sur les animations de la salle informatique. Souvent ces mêmes personnes reviennent plusieurs fois dans l'année. Après avoir participé à l'initiation débutant, elles s'inscrivent sur les ateliers thématiques ; et les plus assidus s'inscrivent au point Internet.





Exposition des travaux réalisés par les adhérents en décembre 2011

TABLEAU DES ANIMATIONS POUR 2012

Dates	Animations
9 au 27 janvier	RETOUCHE PHOTO / initiation débutant / <i>Point Internet</i> (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
30 janvier au 17 février	TRAITEMENT DE TEXTE / initiation débutant / <i>Point Internet</i> (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
20 février au 2 mars	<i>Point Internet</i> (lundi, mercredi, jeudi, vendredi 14h/17h et mardi 14h/20h)
5 au 23 mars	INTERNET / initiation débutant / <i>Point Internet</i> (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
26 mars au 13 avril	ENVIRONNEMENT WINDOWS / initiation débutant / <i>Point Internet</i> (lundi, mercredi, jeudi, vendredi 14h/17h et mardi 14h/20h)
16 au 27 avril	<i>Point Internet</i> (lundi, mercredi, jeudi, vendredi 14h/17h et mardi 14h/20h)
30 avril au 18 mai	<i>Point Internet</i> (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
21 mai au 8 juin	TABLEUR / initiation débutant / <i>Point Internet</i> (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)
11 au 29 juin	FILM / initiation débutant / <i>Point Internet</i> (mardi 17h/20h et mercredi 14h/17h)

La salle de spectacle

Cette année ce ne sont pas moins de 31 spectacles qui ont été proposés.

Bien que la proposition culturelle inclut des retransmissions sur grand écran, le spectacle vivant reste l'objectif principal de la programmation choisie.

Que ce soit pour les enfants ou les adultes, tous les âges ont pu trouver un spectacle qui leur correspond.



La possibilité a été donnée aux amateurs de se produire sur scène : théâtre de boulevard, rencontres de théâtre amateur, défilé de mode et concerts.



La salle de spectacle (suite)

Le cinéma de plein air, comme chaque été rencontre un vif succès. Ce sont 299 personnes qui se sont retrouvées dans la cour du château pour écouter un pianiste jazz et voir le film d'animation « Cars 2 ».



Toujours en extérieur, la soirée « la vallée, qu'est-ce qu'elle fabrique », a rassemblé public, bénévoles, structures neuvicoises et associations.



Et sur la scène du centre multimédia, des spectacles très variés se sont succédés: humour, danse, musique...



Quels spectacles en 2012 ?

PROGRAMME DU 1er TRIMESTRE 2012		
Samedi 21 janvier	Jacques GANDON	Concert - Spectacle vivant
Samedi 11 février	Un drôle d'oisif Jean-François BALERDI	Humoriste - café théâtre Spectacle vivant
Vendredi 17 février	André RIEU - Concert	Diffusion sur grand écran
Samedi 10 mars	Incendies Amicale Laïque de Saint Astier	Théâtre amateur Spectacle vivant
Février - Mars	Tournoi des 6 nations	Sport sur grand écran
Vendredi 16 mars	Roberto ALAGNA - Concert	Diffusion sur grand écran
Samedi 24 mars	Défilé de mode - La Bobine	Spectacle vivant

L'AFFAIRE BRASSENS

Samedi 14 avril 2012

En exclusivité sur la vallée de l'Isle, pour le centre multimédia, Pascal BONNEFON, Patrick SALINIE, Jean BONNEFON et Jacques GANDON présenteront leur tour de chant en hommage à Georges Brassens. Pensez à réserver dès maintenant, nombre de **places limité...15€**.



Bibliothèque Jeanne d'Arc



Bibliothèque municipale - 25 av. Général De Gaulle

Tél. : 05-53-81-66-27 neuvic.bibliotheque@wanadoo.fr
Catalogue départemental : www.bibliotheque-dordogne.net

La bibliothèque a ouvert ses portes dans ses nouveaux locaux le 5 avril 2011.

Elle propose la consultation et l'emprunt de nouveaux supports comme les CD, les livres lus et les DVD.

Les collections de livres documentaires ont été renforcées voire créées afin de proposer un élargissement des connaissances dans plusieurs domaines, dont un fonds spécifique sur le Périgord et les départements limitrophes.

Les livres en gros caractères sont mis en avant avec les livres lus dans un emplacement différencié des autres documents afin d'être plus vite trouvés.

Un vidéo-agrandisseur est mis à la disposition des lecteurs pour la lecture des documents écrits trop petits.

Les collections ne sont pas toutes en libre accès mais grâce à la consultation du catalogue informatisé, il est possible de faire réserver des documents placés dans le magasin de la bibliothèque (à l'étage). Ils seront à disposition pour la visite suivante.

Il est également possible de faire venir des documents de la Bibliothèque Départementale de Prêt ou bien d'autres bibliothèques du département par le biais de réservations sur le catalogue départemental www.bibliotheque-dordogne.net ou de la bibliothèque.



Il est possible de consulter les magazines ou autres documents sur place dans un espace agréable tourné vers le parc.

L'utilisation d'Internet doit être exclusivement consacrée à la recherche d'informations documentaires et de documents, à condition d'être inscrit à la bibliothèque.



Bibliothèque (suite)

Vous pouvez vous rendre à la bibliothèque aux horaires suivants :

Mardi :	10h - 12h	16h - 18h
Mercredi :	9h - 12h	14h - 18h
Jeudi et Vendredi :		16h - 18h
Samedi :	9h - 12h	

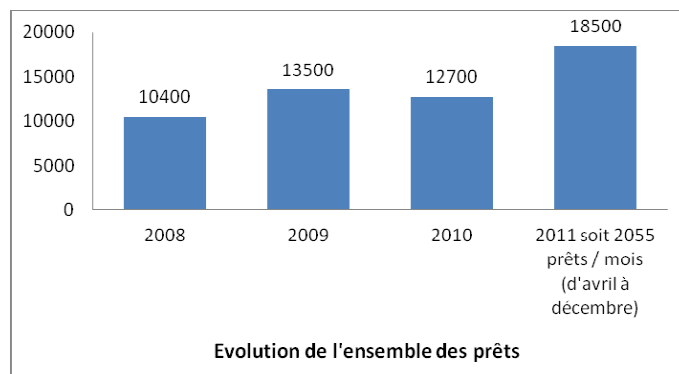
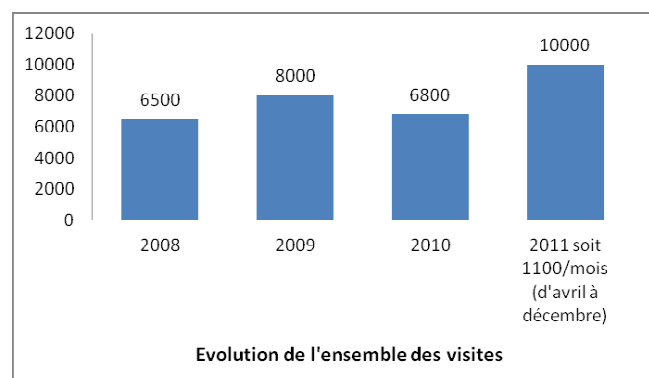
Les groupes sont accueillis sur rendez-vous.

L'emprunt des documents est soumis à une inscription dont les modalités sont les suivantes :

- Formulaire à compléter
- Présentation d'une pièce d'identité
- Présentation d'un justificatif de domicile
- Le cas échéant : justificatif d'exonération du tarif de l'inscription (étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux).

Modalités de prêt :

	Maximum par personne	Maximum par famille	dont	Durée maximale de prêt
Livres	5	15	7 BD maxi	28 jours
Périodiques	3	5		28 jours
Audio	3	5		14 jours
Vidéo	2	5	2 fictions	14 jours

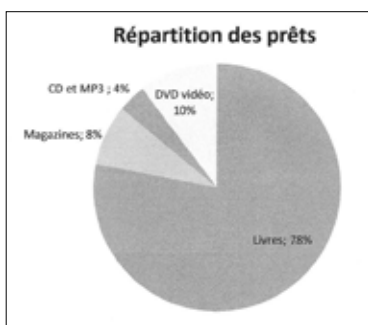


Les visites en 2010 furent moins importantes du fait de la préparation de la nouvelle structure et de l'absence d'accueil de classes au deuxième semestre.

Les visites de 2011 permettent de voir l'évolution de la fréquentation sur les neuf mois d'ouverture de la nouvelle bibliothèque.

Bibliothèque (suite)

Le succès est attesté par l'augmentation des prêts effectués et répartis comme suit :



On notera que les prêts de DVD ont pris une part importante de l'activité de prêt.

L'accueil spécifique des bébés et de leurs accompagnants se fait dans des conditions plus que satisfaisantes avec un matériel adapté, coloré et chaleureux qui leur plaît visiblement (une trentaine de participants à chaque séance).



Les élèves du collège ont réalisé un reportage sur la nouvelle bibliothèque qui a été diffusé sur France 3.



Durant le Festival de La Vallée une petite exposition des coups de cœurs des bibliothécaires du réseau a pu être proposée.



Et, pour finir l'année en beauté un conte musical (La merveilleuse épopée d'Hinbad le porteur d'eau) a été proposé dans le cadre d'une animation en réseau avec les bibliothèques de Saint-Astier, Annesse et Beaulieu et Saint-Léon.



Les dons de documents sont toujours les bienvenus, seuls les documents vidéo ne sont pas acceptés en raison des droits de diffusion spécifiques aux bibliothèques. Une sélection peut toutefois être effectuée par les bibliothécaires.

Les Pitchouns de la crèche

8 avenue Talleyrand Périgord
05 53 81 51 07

E mail : les-pitchouns.creche-de-neuvis@orange.fr

La crèche est ouverte de 7 heures à 18 heures du lundi au vendredi. Elle sera fermée cette année du vendredi 20 juillet 2012 à 18 heures au jeudi 16 août 2012 à 7 heures.

Au cours de l'année 2011, nous avons accueilli plus d'une quarantaine de familles et actuellement 32 enfants fréquentent l'établissement. Les enfants peuvent être accueillis à temps plein ou partiel ou même seulement quelques heures dans la semaine en fonction des places libres.

Afin de choisir un mode de garde adapté à ses horaires, il est nécessaire de s'informer sur les possibilités de garde et réserver au plus tôt au cours de la grossesse, l'inscription définitive se faisant après la naissance de l'enfant. Il est impératif également que les parents confirment leur choix au plus vite afin de ne pas pénaliser d'autres familles demandeuses.

Grâce à la Communauté de communes, la mairie et la CAF, nous avons pu bénéficier de travaux importants tels que l'installation de doubles vitrages pour une partie de la structure, une chaudière neuve et des plans de change plus modernes et ergonomiques dans le coin des bébés.

Une nouvelle éducatrice de jeunes enfants Aurélie est venue nous rejoindre au cours de l'année en nous apportant des idées nouvelles (spectacle de marionnettes, kamishibaï...)

Nous avons, comme les années passées, fêté les rois, carnaval, Pâques avec le centre de loisirs maternel, les mamans et les papas, et Noël. Nous avons également profité du parc du château pour nous promener et pique-niquer en compagnie des enfants du R. A. M.

De plus, nous profitons toujours avec joie de la venue de Cathy et de ses histoires toutes les semaines.

Nos petits gourmands ont découvert de nouvelles saveurs lors de la semaine du goût et tout au long de l'année selon les saisons.



*Nous vous souhaitons
à tous une
BONNE ET HEUREUSE
ANNÉE 2012 !*

Maison de la petite enfance

Accueil de loisirs maternel.
10 Avenue Talleyrand Périgord
Tél : 05 53 80 20 42
centreloisirsmaternel.neuvic@wanadoo.fr

L'accueil de loisirs : un lieu de vie pour les enfants

L'accueil de loisirs maternel accueille les enfants de classe maternelle le **mercredi, durant les vacances scolaires et en périscolaire**.

Les enfants sont essentiellement issus du territoire de la communauté de communes de la Moyenne Vallée de l'Isle.

La capacité d'accueil du centre est de **20 enfants** en périscolaire, le mercredi et vacances.

Constitution de l'équipe d'encadrement

L'accueil de loisirs est assuré par une directrice et trois animatrices.

Organisation du périscolaire

Horaire	Temps de l'enfant	Activités
6h50 8h35	Accueil du matin Transport en car	- Possibilité de choix entre les différentes activités de temps libre autonome : lire, jouer, ne rien faire, discuter, dessiner. - Accueil échelonné, cadre rassurant et convivial.
16h30 18h30	Accueil du soir Transport en car	- Goûter, possibilité entre les différentes activités de temps libre autonome. - Présence sécurisante, rassurante, conviviale, dynamique de l'équipe d'animation.

Les objectifs du matin

- permettre à l'enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains, ses animatrices.
- faciliter l'intégration du groupe.
- installer un dialogue, des échanges entre parents et animatrices.

Les objectifs du soir

- permettre à l'enfant de s'amuser en attendant les parents
- installer un dialogue, des échanges entre parents /animatrices.

Organisation d'une journée type le mercredi ou durant les vacances

Horaire	Temps de l'enfant	Activités
6h50 8h35	Accueil du matin	Un petit encas est servi jusqu'à 8h30. Différents ateliers sont proposés : dessin, pâte à modeler, puzzles...
9h30 10h30	Temps de présentation Activité du matin	Mise en oeuvre de l'activité programmée.

Organisation d'une journée type le mercredi ou durant les vacances (suite)

Horaire	Temps de l'enfant	Activités
10h30 11h15	Temps libre	Ateliers libres
11h15 11h30	Départ restaurant des enfants	Le restaurant est à 200m de l'accueil de loisirs.
11h30 12h30	REPAS	Les animateurs encadrent les enfants tout le long du repas.
12h30 13h00	On se prépare pour le temps de repos	Retour au centre, passage aux toilettes...
13h00 14h30	Sieste	L'enfant est amené à se détendre, grâce à une histoire ou une musique douce.
14h30 16h00	Reprises des activités	Activités à la carte ou à thème en fonction des fêtes.
16h00 16h30	GOÛTER	Le goûter est pris à l'accueil de loisirs.
16h30 18h30	Accueil du soir	Différents ateliers : dessin, pâte à modeler, légos, jeux, puzzles.

Les activités

Les enfants se retrouvent autour d'un thème décidé par l'équipe d'animation en fonction de la vie du centre et des envies des enfants.

Les thèmes sont variés

Création, confection, imaginaire, bricolage, expression, sport, culture, découverte, informatique, bibliothèque, cinéma, sorties diverses.

Le programme d'activité

Objectifs :

- Amener l'enfant à s'épanouir au sein d'un groupe en lui permettant d'exprimer sa personnalité.
- Donner un maximum d'autonomie, aussi bien au groupe qu'à l'enfant.
- Sensibiliser l'enfant à son environnement.
- Favoriser et encourager sa curiosité, et l'éveil pour ce qui n'est pas connu.
- Favoriser le respect des autres
- Favoriser son esprit d'initiative.
- Permettre l'accès aux activités telles que la musique, la culture, les sports, les activités d'éveil.
- Accorder une place à l'enfant dans la vie du Centre.
- Donner à l'enfant des repères à travers les règles de fonctionnement du centre et de la vie en collectivité.
- Respecter le rythme biologique de l'enfant.
- Encourager l'enfant au dialogue et à la communication sous toutes ses formes.

Les mercredis

Nous éditons un programme mensuel en rapport avec un thème défini dans lequel figurent les activités proposées. Nous essayons de retenir des thèmes qui se déroulent tout au long de l'année (carnaval, fêtes des mères, Pâques, Noël)

Les autres jours de la semaine

Il s'agit d'un accueil périscolaire avant et après la classe durant lequel l'enfant peut choisir de participer à des activités de loisirs

Les vacances

Un programme est établi pour chaque période de vacances, autour d'un thème qui sert de fil conducteur.

A ce programme d'activités s'ajoutent des sorties ponctuelles toujours en rapport avec le thème retenu. (cinéma, expositions, événements extérieurs, visite de parc, balade en forêt, sortie piscine).

Les inscriptions

La directrice se tient à la disposition des parents pour tout complément d'information aux heures d'ouverture du centre.



Toute l'équipe d'animation vous souhaite une bonne et heureuse année 2012 !

La Directrice, Monique Veyssiere

Centre de loisirs - Castors Juniors

ALSH « Les Castors Juniors »

Rue du Jumelage

Tél. 05.53.81.56.09

Email : clshlescastorsjuniors@orange.fr

Le Centre de Loisirs accueille les enfants de 6 à 12 ans, venant de la commune de Neuvic ou des communes composant la Communauté de Communes de la Moyenne Vallée de l'Isle.

Les enfants sont encadrés par des animateurs diplômés et expérimentés soucieux de proposer des activités adaptées à leur âge et propice au divertissement et à la détente.

Lieu d'accueil :

Un fonctionnement est mis en place pour que chaque enfant trouve sa place, et y soit reconnu comme un individu à part entière. Des lieux de vie spécifiques permettent aux enfants de se créer des repères et de s'appropriier l'espace.

Lieu de projets :

L'accueil des enfants de façon régulière et sur une longue période, permet aux enfants de s'investir dans des projets. Qu'ils soient lancés par des animateurs ou venant d'une idée des enfants, s'ils sont suffisamment ouverts, ils permettent à chaque enfant d'y trouver sa place. Ils font appel à des activités touchant différents domaines (Activités manuelles, d'expression...), favorisant les initiatives des enfants.

Fonctionnement :

Avant et après l'école, ces temps sont conçus et pensés pour accueillir vos enfants dans des conditions favorables à leur épanouissement tout en respectant leurs rythmes biologiques. A cet effet, plusieurs ateliers ont été mis en place : jeux de société, dessins, pâte à modeler, bibliothèque, musique et jeux de construction.

Le périscolaire est ouvert en période scolaire à partir de **6h50 à 8h35 le matin** et de **16h30 à 18h30 le soir**.

Les mercredis et vacances scolaires, nous proposons des activités pédagogiques variées : activités manuelles, sportives, culturelles...

Egalement des sorties : piscine, cinéma, centre équestre...

Nous organisons aussi occasionnellement, un mini camp d'été pour les plus grands : séjour de découverte.

L'accueil durant les mercredis, petites et grandes vacances a lieu à partir de **6h50 jusqu'à 18h30**.

SORTIES AU COURS DE L'ANNEE 2011

En février, sortie à « **La Patinoire itinérante de Bergerac** », afin d'initier l'enfant à un sport de glisse.



En avril, sortie à Terrasson pour la visite de « **La Chocolaterie et le Musée du Chocolat** ». Les enfants ont pu découvrir ce produit magique qu'est le chocolat en visionnant « L'histoire du chocolat » : film montrant le travail dans les plantations et le poste récolte. La serre avec les cacaoyers. La transformation dans les industries illustrée par des machines anciennes et l'atelier de production où ils ont assisté à la fabrication artisanale du chocolat. A la fin de la visite, ils ont réalisé un moulage qu'ils ont pu ramener à la maison avec le moule d'origine, qu'ils pourront ensuite réutiliser.



Centre de loisirs - Castors Juniors (suite)

En juillet deux sorties ont eu lieu :

1. Visite de l'un des parcs zoologiques les plus renommés d'Europe « **Le Zoo de la Palmyre** ». Plus de 1600 animaux représentant tous les continents se sont offerts au regard émerveillé des enfants : Eléphants d'Asie, ours polaires, orangs-outans de Bornéo, lémuriens de Madagascar et flamants des Caraïbes côtoient les petits pandas du Népal et les zèbres Africains...



2. Visite de « **La Forêt des Singes** » et de



« **L'Eco parc Rocher des Aigles** » à Rocamadour.
*A la forêt des singes, c'est à chaque fois l'aventure... Quoi de plus fascinant que de découvrir le comportement des Macaques de Barbarie qui ouvrent les portes de leur communauté étonnante ! Les enfants ont assisté à des séances de nourrissage et outre l'alimentation des singes, ils ont découvert quantités d'informations passionnantes sur l'espèce.
*A l'Eco parc Rocher des Aigles, c'est un grand spectacle de rapaces ! C'est plus de 400 oiseaux, l'une des plus grandes collections d'Europe. Ces oiseaux (Aigles, Vautours, Condors, Faucons, Hiboux, Chouettes et Perroquets) vivent, se reproduisent et évoluent en complète liberté au dessus du canyon de Rocamadour. Les enfants ont pu assister à un spectacle commenté en direct afin qu'ils se familiarisent avec la biologie des oiseaux évoluant devant eux



ainsi qu'aux différents problèmes auxquels ils sont confrontés.

En août, sortie à St Vincent de Paluel à 5 km de Sarlat, pour découvrir le parc de « **La Forêt des Ecureuils** » parcours d'aventure (Accro Branche) qui comprend 42 tyroliennes, 136 ateliers sur 11 parcours. Les enfants ont passé un vrai moment de



bonheur conjuguant jeux, sport et émotion ! Pour clôturer l'année, un repas de Noël a été organisé au Restaurant Scolaire et il a été suivi d'une sortie cinéma à Mussidan. Au retour, les enfants ont eu droit au goûter amélioré et aux cadeaux offerts par le Père Noël.



LES ANIMATIONS PARTICULIERES EN 2011 (Avec les partenaires locaux, fédératifs...)

Afin d'éveiller, de stimuler la curiosité, le désir et le goût de l'enfant, des sorties au Centre Multimédia et à La Bibliothèque Jeanne d'Arc ont eu lieu régulièrement.

Centre de loisirs - Castors Juniors (suite)

Cette année la bibliothèque a invité à l'accueil de Loisirs Alain et Josette Calendreau, conteurs d'Excideuil. Ils ont écrit et présenté ce spectacle intitulé « Au Bord de La Fontaine ». En partant des fables de La Fontaine, ils ont créé des variantes, accompagnées de musique, et ont su captiver les enfants.

« C'est l'heure de la musique ! En chansons et



était représenté par un grand méchant loup noir, qui fut exhibé et brûlé le mercredi 16 mars 2011, après le défilé costumé dans les rues de Neuvic. Un



comptines enfantines... », c'était le thème des vacances d'hiver de Carnaval. A cette occasion, les enfants déguisés et maquillés ont rendu visite **aux pensionnaires de La Maison de Retraite**, pour un après-midi en chansonnettes, lequel s'est achevé autour d'un goûter composé de délicieux beignets. Comme tous les ans, grâce à l'aide du **Comité des**

goûter sous la halle est venu clôturer cet après-midi « animé ».

Une remise de cadeaux a été faite pour récompenser la participation des enfants au grand jeu de connaissances sur les fables de La Fontaine. Ce jeu a été préparé par le **Comité des Fêtes avec l'aimable complicité des commerçants**. J'en profite, pour remercier **Léonie PORCHER** d'avoir offert son **1er prix (une minichaîne stéréo)** aux enfants de L'Accueil de Loisirs.

Deux mercredi par mois, un petit groupe d'enfants (4) de **l'Institut Médico-Educatif du Château de Neuvic**, nous rend visite avec son éducatrice spécialisée. Cette démarche permet à tous les participants de l'Accueil de Loisirs de faire



Fêtes et des Services Techniques, les enfants ont confectionné Pétassou. Puis avec les animatrices, ils ont élaboré sa sentence. Cette année, Pétassou

l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences à travers le partage d'activités, de jeux, de sorties...

Toujours dans le même esprit, nous avons été invités au second « **CROSS** » organisé par **l'I.M.E. de Neuvic**, le mercredi 04 mai 2011. Coupes et diplômes ont été distribués notamment pour la catégorie « **Poussins mixtes** » à **Raphaël ROUX, Hugo PEREIRA et Mathilde LE PEMP** ainsi que pour la catégorie « **Parcours de marche** » à **Lucas PEREIRA, Johan GRAVEREAU et Stan DE SAINT ETIENNE**.

Centre de loisirs - Castors Juniors (suite)

À l'occasion du **Festival de « La Vallée, mais qu'est-ce qu'elle fabrique ? »** les enfants avec l'aide des Services Techniques ont réalisé un « SMILEY » géant façon écolo, lequel a été exposé sur la place Jules Ferry lors de la manifestation du mercredi 1er juin 2011.

Une journée « **Centres de Loisirs élémentaires** » a été organisée par l'équipe du festival et de la ligue



de l'enseignement de la Dordogne. Les enfants ont pu participer à plusieurs ateliers proposés tout au long de la journée.

Lors du pique-nique, nous avons gagné le **prix du Défi Environnement** récompensé par un lot d'ouvrages de littérature jeunesse, pour avoir élaboré avec **la collaboration du chef cuisinier du Restaurant Scolaire Sodexho un pique-nique « Zéro déchet »**. Pour finaliser cette journée, un



goûter a été offert par le Centre Culturel La Fabrique.

La Direction des Sports du Conseil Général a proposé :

- des activités sportives, encadrées par des animateurs qualifiés au Dojo Départemental et sur la Base de Loisirs de Marsac sur l'Isle.

- une matinée avec la venue de la Caravan'sports au gymnase de Neuvic. Les enfants



ont ainsi pu s'initier au : judo, aikido, canoë kayak, golf, handisport, sarbacane et pétanque. Pour leur participation active et intéressée, ils ont été récompensés par un t-shirt et un porte-clés.

Des sorties à la piscine municipale de Neuvic ont été organisées le matin. Baignade et toboggan aquatique ont permis aux enfants de se rafraîchir les jours de grosses chaleurs.

Prêt à frémir ? C'était le thème des vacances de Toussaint, peur et frissons étaient au rendez-vous ! Un défilé costumé dans les rues de Neuvic est venu agrémenter le séjour, **avec la visite chez les commerçants** qui nous ont accueillis avec des bonbons, pour le plus grand plaisir des enfants.



Pour cette année 2012, d'autres projets sont à l'étude et chaque événement comme Carnaval, Pâques,

Fête des Mères, des Pères, Halloween et Noël est prétexte à une animation particulière.

Pour toutes informations et inscriptions, je me tiens à votre disposition durant les heures d'ouverture de l'Accueil de Loisirs.

A savoir, que la plupart des documents pour une inscription peuvent être téléchargés sur le site : www.mairieneuvic.fr rubrique *Enfance et Jeunesse* / *Centres de Loisirs*.

Les pièces à fournir sont:

Attestation de la caisse d'assurance maladie de la personne qui couvre l'enfant / Attestation de l'assurance scolaire ou autre / Carnet de santé / Passeport loisirs CAF de l'année en cours / De l'attestation – Aide aux vacances – Centre de loisirs à la journée de la M.S.A. / De la notification R.S.A. Socle à l'entête de la préfecture ou sous préfecture indiquant les dates de validité du contrat.

Marie-Christine FAUCHER, directrice de l'A.L.S.H.



NEUVIC ANIM'
POINT INFORMATION JEUNESSE
Hôtel des Entreprises

Tél./ Fax : 05 53 80 54 10

Mail : neuvic.animations@wanadoo.fr

QUI SOMMES-NOUS ?

LE POINT INFORMATION JEUNESSE (P.I.J.)

Le P.I.J. est un service gratuit et anonyme ouvert à tous. On y trouve de la documentation sur la scolarité, la formation, la vie lycéenne et étudiante en Aquitaine.

Le P.I.J. informe sur l'alcool, la drogue, les maladies sexuellement transmissibles, l'enfance maltraitée et tous autres «risques sociaux».

Vous pouvez consulter les annonces sur les formations, emplois saisonniers, les renseignements sur la vie associative (annonces de lotos, brocantes, concerts, expositions, ...). Des journées à thèmes sont proposées, comme information/ débat sur l'alcool et la toxicomanie, la prévention routière, le sida, ...

LE SERVICE ANIMATIONS

Fonctionne le mercredi et pendant les vacances scolaires. Les projets sont réalisés à partir des demandes des jeunes. Ces dernières années, différentes sorties ou séjours en centre de vacances ont été réalisés, comme : Futuroscope, patinoire, bowling, Disneyland, stages de sports, ateliers musicaux, camps itinérants à la montagne et à la mer, séjours humanitaires en Roumanie, en Ukraine. Les derniers camps d'été : 2009 itinérant au Portugal, 2010 : Marseille et Espagne.

Cette année 2011 a permis de :

- faire une sortie aux Antilles de Jonzac à Pâques,
- un camp en Corse, en juillet : baignades à Ajaccio, découverte de Bonifacio, journée à la montagne et parcours aventure...
- participer au Jeunes Aquitains s'Engagent à Carcans 4 jours en octobre et d'aller à Bordeaux sur 2 jours à la découverte des vieux quartiers avec une chasse aux trésors avec une virée à la patinoire.

Prévisionnel été 2012 : camp de jeunes en Espagne du 7 au 18 juillet :

La responsable, Sylvie YON, aide à l'élaboration de projets individuels ou collectifs, encadre et dirige les séjours en centres de vacances.

LE LOCAL JEUNES est équipé d'un téléviseur, lecteur vidéo, différents jeux de société, un babyfoot,...

Le **P.I.J.** et le **SERVICE ANIMATIONS** sont des sections de l'association **NEUVIC ANIM'** (vide grenier, salon du livre, 14 juillet, bourses aux armes, spectacles musicaux,...)



UNE ANNEE BIEN REMPLIE EN ACTIVITE : TEMOIGNAGES DE NOS RESIDENTS

« Nous sommes toujours nombreux à participer à l'épluchage des légumes pour la préparation de notre soupe ou d'une ratatouille ».

« Que ce soit une tarte aux pommes, un tiramisu, ou encore un gâteau au yaourt, nous prenons beaucoup de plaisir à confectionner nos gâteaux d'anniversaire



mais surtout à les déguster car ils sont succulents ».

« Suivant les saisons, nous réalisons de la compote ou de la gelée avec les fruits de l'établissement ».



« Cette année, en juin pour la fête de la musique, un groupe folklorique a animé notre barbecue, c'était la fête ».

« En octobre, la maison de retraite de Tocane, nous a invités pour un thé dansant. Nous avons loué un minibus pour que nous soyons plus nombreux à pouvoir nous y rendre ».

Comme vous pouvez le lire, cette année 2011 a favorisé des temps forts d'échange pour nos



résidents, que ce soit au sein de la structure ou à l'extérieur lors de sortie.

La structure s'est embellie par des travaux de ravalement nécessaires lui redonnant l'image qu'elle mérite. Le projet de sécurisation devrait se réaliser début 2012 puisque le dossier a été adressé à la Commission Départementale de Sécurité à Périgueux pour avis et enfin notre projet d'établissement a été validé par les instances. Ainsi, une année bien remplie également pour les professionnels au service des personnes âgées que nous accueillons.

QUELS SONT NOS PROJETS POUR 2012 ?

Durant l'année 2012, nous nous attacherons à mettre en œuvre les objectifs de notre projet d'établissement. En effet, ce document est la clé de voûte de la politique menée par l'ensemble des acteurs de la structure. Il fixe les orientations prises pour les cinq prochaines années et constitue un cadre fédérateur des actions définies dans ce projet.

Chacun des agents doit désormais prendre connaissance de l'intégralité du contenu et le faire vivre au travers de leurs actions. Ces dernières s'intègrent, dans leur ensemble, dans une logique de bienveillance auprès des personnes accueillies et d'une réflexion autour de l'amélioration des pratiques professionnelles. Déjà engagés sur le chemin d'une amélioration, nous sommes prêts à relever ces défis si les moyens nous sont donnés.

Au nom des résidents et du personnel, je vous présente nos meilleurs vœux pour l'année 2012.

Madame Florence GADRAT-FALLERT
Directrice

Paroisse

PAROISSE ST PIERRE ET ST PAUL DES RIVES DE L'ISLE RELAIS DE NEUVIC

Évêque de Périgueux et Sarlat :

Mgr Michel Mouïsse

Prêtres au service de la Paroisse :

P. Hervé Goubèmon

P. Albert Pham Khanh Chanh

Père Sébastien Revirand (curé modérateur)



Père Hervé



Père Albert



Père Sébastien



Le Père Hervé vient du diocèse de Cotonou, au Bénin ; les Pères Albert et Sébastien sont membres de la communauté des Chanoines Réguliers de Saint Augustin.

Horaires des messes à Neuvic :

Le dimanche à 10h30 une semaine sur deux ; le samedi à 18h30 les autres semaines.

Le vendredi à 10h00 à la Maison de retraite, une fois par mois. Les autres semaines, le mardi à 9h30 à l'église.

Consultez le panneau d'affichage de l'église et le site de la paroisse : www.pierrepaul24.catholique.fr

Le catéchisme :

Niveau 1 (8 ans) : à Neuvic, chez Mme Turquet (05 53 81 61 09), à St Astier, à Manzac, à Gravelle.

Niveau 2 : à Manzac, Chantérac, St Astier ou Razac.

Niveau 3 : à St Astier et Razac

Niveaux 4, 5, 6 : à St Astier, un samedi par mois.

Pour les 3-7 ans : **l'éveil à la foi**. Des activités adaptées, un samedi matin par mois, de 10h00 à 11h30, à St Astier. Veuillez contacter les prêtres.

Les autres activités paroissiales pour les Neuvicois :

Visites aux personnes âgées, à la Maison de Retraite. Contact : Mme Gauthier 05 53 81 63 79.

Bénévolat au Secours Catholique, pour accueillir les personnes, préparer et distribuer colis alimentaires et vêtements. Tél : 05 53 81 32 68

Groupe de partage biblique : découvrir ensemble les textes qui seront lus à la messe du dimanche. Tous les mercredis soirs, à 18h30, à la sacristie de l'église.

Prier à plusieurs : chapelet à l'église, tous les jeudis, à 14h45.

Chanter : répétitions des chants un mardi sur deux, à St Astier, de 18h15 à 19h30, avec le P. Sébastien.

L'accompagnement des familles en deuil :

Depuis juin 2008, une équipe d'une dizaine de bénévoles assiste les prêtres dans la préparation des obsèques et leur célébration, comme cela se fait en beaucoup d'autres paroisses. Une formation leur a été donnée. L'équipe peut toujours intégrer de nouveaux membres !

Pour contacter un prêtre :

Maison Paroissiale, 18, Place du 14 juillet 24110 St Astier

tél : 05 53 54 11 66 ou 05 53 04 10 46